



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministre d'État

Paris, le

Référence : 08017666

Monsieur le Président,

La table ronde chasse contribue activement à l'évolution des attitudes des acteurs du monde cynégétique et des associations de protection de la nature. Au-delà des avancées techniques en faveur d'une chasse durable acquis dans l'accord de l'été 2008, ce sont surtout la méthode et le dialogue engagé qui sont porteurs d'avenir.

Ces résultats, la table ronde et le gouvernement les doivent d'abord à vous. Je souhaite ainsi renouveler mes remerciements pour votre travail de médiation sur ce sujet difficile, avec des acteurs au long passé conflictuel.

Si vous en êtes d'accord, il me semble souhaitable de valoriser la dynamique que vous avez su installer, en réalisant, à un rythme que vous déterminerez, une seconde phase de la table ronde, jusqu'à la fin du printemps 2009.

Je souhaite que les travaux de la table ronde puissent avancer sur les points suivants :

- la révision du dispositif concernant les nuisibles, sachant que le gouvernement est favorable à un arrêté sortant la martre et la belette de la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisibles ; cette réflexion pourrait être étendue à l'ensemble des espèces à impact économique, notamment à caractère invasif, et nécessitant des actes de gestion ;
- l'amélioration de certaines pratiques cynégétiques, tels que la limitation du nombre d'appelants et d'espèces autorisés par installation, l'encadrement des battues de Foulques, ainsi que l'extension aux départements voisins de l'Hérault de l'ouverture précoce pour la Foulque accordée en 2008 ;


Monsieur Jérôme BIGNON
Président de la Table ronde chasse
Président de l'Agence des aires marines protégées
Député de la Somme
Assemblée nationale
75355 PARIS 07 SP

- la mise en œuvre du plan de conservation du Grand Tétrás, piloté collégialement par les associations de protection de la nature et les chasseurs, doit être le cadre d'une action ciblée de préservation des habitats et de réduction des prélèvements des populations pyrénéennes ;
- la mise en place avant la fin de l'année 2008 de la gouvernance scientifique et du Groupe d'Expertise Scientifique sur les Oiseaux (GECO), avec un premier travail sur l'Oie cendrée et sur la Sarcelle d'hiver ;
- la lutte contre les dégâts de gibier et l'élaboration de propositions opérationnelles ;
- la gestion partagée des territoires ruraux, cynégétiques, côtiers, et humides, en identifiant quelques projets concrets à mettre en œuvre dès 2009.
- la consultation des parties sur un compromis, pouvant constituer un avenant à l'accord de juillet 2008, et portant sur la décade supplémentaire demandée par les chasseurs pour toutes les espèces, sauf les canards Chipeau, et Colvert. Pour 2009 uniquement, les oies seraient fermées au dix février comme en 2008, et, pour la dernière décade, les prélèvements seraient plafonnés et assortis de prescriptions ;

En complément à cette démarche, je vous remercie de me faire part de votre position quant à l'examen en première lecture de la Proposition de Loi sur l'amélioration et la simplification du droit de la chasse.

Enfin, j'aurais plaisir à partager, à votre convenance, vos analyses et perspectives sur les autres sujets qui vous sont chers, notamment la mer et le littoral.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO